



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 30 septembre 2021

Il est 20h01 quand **M. Jean-Michel Reguin, Président**, ouvre cette première assemblée du Conseil Général de la législature. Il salue la Municipalité ainsi que les membres du Conseil présents.

Le Président commence par rappeler les décisions sanitaires qui concernent les Conseils généraux. Les Conseils communaux et généraux peuvent se tenir sans demander le certificat Covid aux personnes présentes mais un plan de protection doit être mis en place et respecté. Le port du masque est obligatoire hormis pour les orateurs, et les verrées qui suivraient les séances ne sont accessibles que pour les détenteurs d'un certificat Covid. Le plan sanitaire pour ce soir a été transmis à la Préfecture et à la Municipalité, la séance peut donc avoir lieu.

Le Président demande ensuite aux membres qui prendront la parole durant le conseil de se lever et de donner leur nom avant de commencer leur intervention, de sorte que **la secrétaire** puisse prendre des notes correctes pour le PV.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 19 conseillères et conseillers répondent présents. 10 personnes se sont excusées pour cette séance et aucun membre n'a été omis lors de l'appel. Le total des membres du conseil est de 34, le quorum est atteint (soit le tiers du nombre de conseillers-ères), le Conseil Général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que seuls les membres assermentés pour cette nouvelle législature sont appelés, c'est pourquoi les personnes qui n'étaient pas là lors de la séance d'assermentation en avril ne sont pas sur la liste. Elles pourront se faire assermenter lorsque **le Président** passera au point des admissions et démissions, soit le point 4 de l'ordre du jour.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification et sa lecture n'est pas requise.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 juin 2021

La lecture du PV n'est pas demandée. **M. Eric Martin** demande les deux modifications suivantes :

En page 91, à l'avant dernier paragraphe, il est dit que « *Il est clair que le bénéfice au budget n'est pas un indicateur fiable.* » **M. Eric Martin** précise que ce n'est pas *le bénéfice au budget* mais bien *le bénéfice net* dont on parle. Il faut donc écrire « *Il est clair que le bénéfice net n'est pas un indicateur fiable.* »



En page 100, au 1^{er} paragraphe il est dit que « *C'est bien pour cela que nous arrivons à CHF 33'000.- de fonds de réserve à la fin de l'année.* ». **M. Eric Martin** explique que les CHF 33'000.- sont une attribution au fonds de réserve et non pas le montant total du fonds de réserve. Il faut donc écrire : « *C'est bien pour cela que nous arrivons à CHF 33'000.- d'attribution au fonds de réserve à la fin de l'année.* »

Le PV est accepté à l'unanimité avec les 2 modifications susnommées.

4. Admissions – Démissions

Mmes **Eveline Berset** et **Gisèle Lobsiger** et MM. **Olivier Delay**, **Laurent Waridel** et **Christophe Rapin** demandent leur admission. **Le Président** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membres du Conseil et procède à leur assermentation. Le nombre de conseillers-ères se porte désormais à 39, dont 24 présents ce soir.

M. Serge Kaltenrieder quitte la commune et a donc annoncé sa démission du Conseil. Étant donné qu'il faisait partie de plusieurs commissions permanentes, il faut procéder à son remplacement.

Scrutateurs

M. Serge Kaltenrieder était membre suppléant scrutateur, **M. Mathieu Guignard** se propose pour le remplacer.

Commission Gestion-Finances

Le bureau du Conseil a déjà fait une modification, car **M. Eric Martin** a fait remarquer qu'il ne pouvait pas être juge et partie au sein de cette commission étant donné qu'il a exercé la fonction de Municipal des finances jusqu'au 30 juin de cette année encore. Il a donc demandé à se récuser de cette commission. Dès lors, c'est **M. Alain Roch** qui a été promu rapporteur de cette commission.

M. Serge Kaltenrieder faisait également partie de cette commission, **Le Président** demande qui se propose pour en devenir le 2^{ème} suppléant. C'est **M. Christophe Rapin** qui reprendra cette fonction.

Le Président rappelle la composition de la commission Gestion-Finances après ces modifications :

Membre 1	Alain Roch, rapporteur
Membre 2	Jean-François Tosetti
Membre 3	Corinne Martin
Membre 4	François Viret
Membre 5	Mathieu Guignard
Suppléant 1	Éric Martin
Suppléant 2	Christophe Rapin



Commission de recours permanent

M. Serge Kaltenrieder en était le 2^{ème} suppléant et c'est **M. Jean-François Tosetti** qui le remplacera.

Commission d'aménagement du territoire

M. Serge Kaltenrieder en était le 2^{ème} suppléant, **le Président** demande qui veut reprendre cette place. **M. Olivier Delay** se propose comme 2^{ème} suppléant.

M. François Viret demande si l'ASIOR fait partie de cette commission. **Le Président** répond que non, l'ASIOR n'en fait pas partie et rappelle l'ancien nom de cette commission, soit PGA (plan général d'affectation).

ASIOR

Suite au départ de **M. Serge Kaltenrieder**, **Mme Sybille Roch** devient déléguée, et c'est **M. François Viret** qui accepte d'être suppléant.

Police intercommunale

M. Serge Kaltenrieder était délégué pour la Police intercommunale, c'est donc la première suppléante qui devient déléguée, soit **Mme Vanessa Buffalo**. **M. Mathieu Guignard** devient le 1^{er} suppléant et **M. Christophe Rapin** se propose pour devenir le 2^{ème} suppléant.

5. Préavis municipal n°03/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022-2026

Le Président rappelle le but du préavis en le relisant. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la Commission Gestion Finance, **M. Alain Roch**, pour lecture du rapport que vous trouverez en annexe de ce PV. Après lecture du rapport, **le Président** passe la parole à la Municipalité qui a déposé un amendement à ce préavis. **M. Yves Giroud** lit l'amendement puis **le Président** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'amendement est soumis au vote.

Décision :

L'amendement au préavis municipal n°03/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022-2026 est **accepté** à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président passe maintenant au vote sur le préavis municipal n°3/2021.

Décision :

Le préavis Municipal n°03/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022-2026 est **accepté** à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Préavis Municipal n° 04/2021 relatif à l'autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000.-

Après le rappel du but de ce préavis, **le Président** passe la parole à **M. Alain Roch**, rapporteur, pour lecture du rapport que vous trouverez en annexe de ce PV.



Le Président remercie **M. Alain Roch** et ouvre la discussion. Il n'y a pas de question, l'Assemblée est invitée à voter.

Décision :

Le préavis municipal 04/2021 relatif à l'autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000.- est **accepté** à l'unanimité par l'Assemblée.

7. Préavis Municipal n° 05/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la durée de la législature 2021-2026

Le Président lit le but de ce préavis et invite encore une fois **M. Alain Roch** à faire la lecture du rapport de la Commission Gestion-finances, qui se trouve également en annexe à ce PV.

Le Président ouvre la discussion et passe au vote étant donné que personne ne demande la parole.

Décision :

Le préavis municipal 05/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la durée de la législature 2021-2026 est **accepté** à l'unanimité.

8. Préavis Municipal n° 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de mobilité liée au projet de construction d'un collège primaire sur la parcelle n° 80

Le Président rappelle le but du préavis et appelle **M. Alain Roch** pour la lecture du rapport de la Commission Gestion finance, puis **M. Etienne Weber** pour la lecture du rapport de la Commission de circulation routière. Ces deux rapports se trouvent en annexe à ce PV.

Le Président remercie les rapporteurs et ouvre la discussion. Notre Municipale, **Mme Dominique Wittwer**, apporte la précision suivante : L'ASIOR est consciente que cette étude servira autant à l'ASIOR qu'à la Municipalité de Montcherand, ce qui engendre qu'elle participera aux frais de cette étude. **Mme Dominique Wittwer** ne sait pas encore le montant de la participation, mais peut déjà dire que participation il y aura.

M. Raymond Chevallier demande si le nombre d'élèves attendus sur le site de Montcherand est déjà connu. **Mme Dominique Wittwer** répond que 8 classes sont prévues, soit environ 160 élèves.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation du préavis.

Décision :

Le préavis municipal 06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de mobilité liée au projet de construction d'un collège primaire sur la parcelle n° 80 est **accepté** à l'unanimité.



9. Communications du Bureau

Le Président mentionne que depuis quelques années, une fiche de renseignements doit être remplie par les membres du Conseil. L'IBAN de chaque membre est demandé par la bourse pour les jetons de présence, les membres du Conseil ont la possibilité de donner leur mail pour recevoir tout le matériel concernant le Conseil Général par voie électronique, et enfin ils peuvent également renseigner leur numéro de portable, ce qui peut être utile lors des convocations des différentes commissions notamment. Ces fiches seront à disposition vers la secrétaire du Conseil à la fin de l'assemblée.

Le prochain Conseil aura lieu le **jeudi 2 décembre à 19h00**. Il pourrait y avoir une partie récréative après le Conseil, cela dépendra des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là et l'heure sera confirmée lors de la prochaine convocation.

Les nouveaux membres qui désirent un règlement du Conseil Général en version imprimée peuvent passer à la fin de la séance vers **la secrétaire**. Ces règlements se trouvent également sur le site internet de la Commune.

10. Communications de la Municipalité

M. Nicolas Biselx

Une dérogation avait été demandée à Mme Béatrice Mettraux pour lui demander la possibilité de rester membre de la PNV même si Orbe en sortait, mais la Municipalité a reçu une réponse négative. **M. Nicolas Biselx** informera le Conseil de la suite des événements.

Il y a eu des problèmes d'infiltration d'eau dans les alentours de la grande salle, ce qui explique les travaux à l'extérieur de la grande salle.

M. Yves Giroud

Il fait un point de situation sur le réservoir d'eau. Actuellement, la société DTP a présenté un plan directeur des eaux à la Municipalité. Ce plan doit être accepté par le Canton et ensuite il sera possible de poursuivre le processus.

La Municipalité a pris note avec regret de la démission de la boursière au 31.12.21. Un poste de boursier-ère est mis au concours pour un taux de 25%. **M. Yves Giroud** lance un appel à quiconque connaîtrait quelqu'un d'intéressé dans son réseau ou parmi ses connaissances.

M. Bertrand Gaillard, Syndic

M. Christophe Rapin avait déposé un postulat concernant l'étude de la vente d'eau à la Commune d'Orbe. Entre temps, un projet va se développer et c'est dans ce cadre-là que la Municipalité répondra au postulat, notamment concernant les prix et les volumes.

De nombreuses personnes se sont rendues à l'exposition des photos d'archives qui a eu lieu au château de Montcherand. Les citoyens peuvent continuer à transmettre les photos d'archives qu'il pourrait être intéressant de conserver. Ces photos sont scannées puis archivées, avant d'être rendues à leur propriétaire. Un rappel sera également fait dans le prochain « Pique Raisinet ».



M. le Syndic profite de cette occasion pour remercier **M. Michel Greppin** du travail incroyable qu'il a fait et de son investissement bénévole pour monter ce projet. Toute l'Assemblée applaudit **M. Michel Greppin**.

11. Divers et propositions individuelles

M. Etienne Weber revient sur le dernier Conseil et sur le mode de fonctionnement des commissions. Il mentionne que dans une commission de trois personnes par exemple, soit tout le monde est d'accord, soit il y a 2 personnes d'un avis et la dernière d'un avis contraire. Cela étant, il demande que le rapporteur reste objectif et informe l'assemblée de ce que la commission a décidé. Le rapporteur ne doit pas influencer le vote. **M. Etienne Weber** attire l'attention sur le fait qu'il existe la possibilité de faire un rapport minoritaire qui permettrait alors à une commission de faire part d'avis divergents sur le point qu'il leur a été demandé d'étudier.

Le deuxième point que **M. Etienne Weber** aimerait aborder concerne les votations lors des Conseils. Il commence par mentionner que les membres du Conseil ne sont pas des professionnels et que par conséquent, il serait important de rappeler avant la votation les conditions dans lesquelles elle se déroule. Plus précisément, il demande qu'il soit précisé si la majorité doit être absolue, relative ou autre pour que la votation passe. Cela éviterait toute ambiguïté si un résultat est serré. **Le Président** prend note et fera de son mieux pour faire respecter le règlement, quitte à demander une interruption de séance pour consulter ledit règlement afin d'éviter de commettre des erreurs en cas de doute. Il revient sur la dernière séance et sur l'erreur qui avait été commise par **la Présidente**, mais rappelle que celle-ci avait été corrigée dès le lendemain et que cela peut arriver de se tromper.

Monsieur **Jean-François Tosetti** demande la parole à son tour. Il se joint à ce que **M. le Syndic** vient de dire au sujet du travail immense que **M. Michel Greppin** a accompli pour que l'exposition d'archives municipales soit un succès. Il informe l'assemblée qu'un ouvrage qui sera consacré au patrimoine bâti de Montcherand est en préparation. Un des auteurs de cet ouvrage est M. Daniel Glauser, géographe, qui a visité l'exposition et a constaté que certains éléments photographiques étaient remarquables et seraient repris dans ce livre. Cet ouvrage, fruit de la collaboration entre la Municipalité, l'Association pour l'Église de Montcherand et ses auteurs devrait être publié en juin 2022, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de ladite association.

M. Jean-François Tosetti aimerait intervenir à la suite de ce qu'a dit **M. Nicolas Biselx** concernant la PNV. **M. Jean-François Tosetti** a été président de la commission de gestion de la PNV pendant 8 ans, il est donc assez partisan de cette force publique. Le fait qu'Orbe quitte cette association au 31.12.2022 aura pour effet que Montcherand doive également la quitter, étant donné que Mme Mettraux est intraitable et qu'il faut une unité géographique pour que notre territoire soit desservi. **M. Jean-François Tosetti** mentionne toutefois l'existence de pourparlers avec une commune voisine. Si l'ancienne Municipalité de ladite commune voisine semblait préférer traiter avec la Gendarmerie vaudoise, la nouvelle Municipalité, en tous cas par son Syndic, a accepté de rencontrer le commandant de la PNV pour évaluer la possibilité qui leur serait offerte d'adhérer à cette association intercommunale. Cela rendrait alors possible, pour Montcherand,



de continuer à être membre de cette association plutôt que de rejoindre la future Police municipale urbigène dont on ne sait ni le coût, ni d'ailleurs les services qu'elle sera capable de rendre. La Gendarmerie d'Orbe n'a encore donné aucun budget à la connaissance de **M. Jean-François Tosetti**, ni d'ordre de grandeur à l'offre qu'elle pourrait être amenée à faire. D'après **M. Jean-François Tosetti**, cela ne sera dans tous les cas pas comparable au niveau des services dont nous bénéficions depuis 2012 avec la PNV. En termes de coûts, car c'est ce qui pourrait faire pencher la balance chez nos voisins, il ne devrait pas leur en coûter un franc de plus, dans le sens que les 2 points d'impôts qu'ils devraient verser à la PNV leur seraient remboursés par le Canton. Celui-ci doit se satisfaire des 1.47 points d'impôts que toutes les Communes vaudoises versent pour les services généraux que nous servent la Gendarmerie et la Police de sûreté. En conclusion, **M. Jean-François Tosetti** serait reconnaissant à la Municipalité de faire tous les efforts possibles pour que Montcherand puisse continuer à faire partie de la PNV car les services et les coûts sont tout à fait favorables.

M. Nicolas Biselx rebondit sur ce qui a été dit par **M. Jean-François Tosetti** en précisant qu'il y a parfois des discussions entre habitants de villages voisins qui ne sont pas encore à l'ordre du jour au niveau politique. Ce qui a été dit par **M Tosetti** n'est pas quelque chose de public et ces « bruits qui courent » ne devraient, si possible, pas sortir de la salle pour ne pas biaiser certaines discussions qu'il pourrait y avoir, notamment avec d'autres communes.

Plus personne ne demande la parole, **le Président** clôt la discussion et passe au dernier point de l'ordre du jour.

12. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. A l'appel de leur nom, 24 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 21h04, **le Président** lève la séance et remercie les membres du conseil.

Le Président du Conseil

Jean-Michel Reguin



La Secrétaire

Isabelle Capt

Annexes : mentionnées